

CLOTURE DE LA NAO Désillusion, déception

Aujourd'hui, la CFDT vous dit sa profonde déception au regard des propositions qui sont faites et n'envisage pas, en première approche à confirmer avec son exécutif qui se réunira prochainement, de signer l'accord de fin de négociation. Notre employeur répond par des différentiations là où nous avançons sur une approche de cohésion et de collectif sur l'UES.

Contrairement à deux organisations sorties de séance avant même la fin de cette ultime négociation, la CFDT aura mené à bout la démarche de dialogue social et de revendications pour la défense des salariés.

Nous savions que nous n'étions pas des « magiciens » et que nous ne pourrions pas tout obtenir pour tous, mais là ...

Désillusion et déception sont les mots qui l'emportent pour qualifier l'aboutissement, pour autant nous avons livré nos argumentaires, et ce qui nous semblait juste au regard des valeurs que nous portons et du contexte que nous savons compliqué. Demander toujours plus aux salariés sans octroyer la contrepartie salariale correspondante ne nous paraît pas tenable.

Ci-dessous les propositions employeur au terme de la 3e et dernière réunion de NAO 2018 :

Mesures collectives (actées) :

- Evolution du salaire plancher compte tenu de l'augmentation du SMIC : 115,1% du SMIC, soit 1.725€ (contre 1.705€ en 2017),
- Maintien de l'enveloppe de 0,1% de la masse salariale pour la correction des écarts salariaux entre les femmes et les hommes,
- Evolution du titre restaurant qui est porté à 8,50€ (contre 8,40€).

Convention Mutualité – UGEM :

Augmentation collective :

- Augmentation collective de **0,3%** (qui s'ajouterait au 0,2% de la branche, en application unilatérale, déjà porté au salaire de janvier), **si signature de l'accord de fin de négociation.**

A défaut de signature :

- 0,3% pour les salaires bruts annuels inférieurs à 30.000€
- 0,2% pour les salaires bruts annuels supérieurs à 30.000€

Evolutions de fonctions et promos :

- 0,4% pour les évolutions de fonctions et promos (au lieu de 0,3% initialement proposé par l'employeur). Seule la CFDT a argumenté de la nécessité d'une augmentation de cette enveloppe, eu égard à la politique affirmée comme ambitieuse de l'employeur, notamment CQP, mise en œuvre de nouvelles fonctions de niveau régional sur la Mutuelle Mgen, ...

Augmentations individuelles au choix :

- **0,8%** au titre des augmentations individuelles au choix (au lieu de 0,6% initialement proposé par l'employeur). Curieusement l'employeur fait progresser un chapitre sur lequel aucune organisation n'a revendiqué une évolution, pour la CFDT afin de gérer la pénurie budgétaire en priorisant les augmentations collectives générales.

Part variable de la filière commerciale de la Mutuelle MGEN : L'employeur poursuit et ne fait pas entrer dans la NAO (décision unilatérale – refus de tout débat avec les organisations syndicales sur ce sujet).

FEHAP :

Augmentation générale :

L'employeur appliquera le deuxième temps d'évolution - 0,5% - au 1er juillet 2018 (décision de mars 2017). Toutes les autres propositions formulées par les organisations ont été purement et simplement rejetées (y compris la demande d'application en avance de phase, éventuellement sur un pourcentage inférieur sur le premier semestre 2018).

Promotions :

- 0,2%

L'ensemble des propositions faites « hors mesures financières » relatives au secteur FEHAP n'a connu aucun écho de la part de l'employeur.

Syntec (Mgen tech) :

Augmentation générale :

- **0,5%** pour augmentation collective (0,4% initialement proposé), **si signature**

A défaut de signature : 0,4%

L'employeur argumente cette évolution sur une volonté d'alignement et d'harmonisation avec l'UGEM

Evolutions de fonctions et promos :

- **0,4%** pour les évolutions de fonctions et promos (au lieu de 0,3% initialement proposé par l'employeur).

Augmentations individuelles au choix :

- **0,8%** au titre des augmentations individuelles au choix (au lieu de 0,6% initialement proposé par l'employeur).
- **+ enveloppe pour primes variables (0,16%)**. L'employeur ne fait pas sortir la prime variable de Mgen techno de la NAO. Curieusement, il ne nous parle pas ici d'harmonisation ou de volonté d'alignement des salariés sous convention Mutualité ...

Médecins et dentistes :

- Evolution de l'indemnité forfaitaire de coordination professionnelle de 780€ à 785€

Hors incidences financières (actées) :

→ Dans le cadre d'un accord égal pro / QVT, engagement de négociations pour indemnisation des femmes enceintes médecins et dentistes des centres de santé à hauteur de ce qui est pratiqué pour les administratifs des centres de santé (harmonisation).

A noter : aucune réponse à notre demande de discussion relative à l'ouverture à congés de maternité supplémentaires pour les salariées sous convention FEHAP à l'instar de ce qui se pratique sur UGEM, à savoir 1,5 mois à plein traitement et 3 mois à demi-traitement sur demande de la personne.

→ Engagement de discussion suite à la fin de l'accord contrat de génération pour un dispositif de transition emploi / retraite,

→ Prise de date pour discussion sur la complémentaire santé - contrat groupe (le dispositif évolue),

→ Engagement de négociation sur intéressement : actualisation et ajustement

→ Enquête - dans les prochains jours - sur le fonctionnement actuel des instances représentatives du personnel ((IRP) : on nous indique qu'un rappel à l'ordre sera fait dans certains centres sur l'obligation de réunir les DP au moins une fois par mois, sur les formes légales à respecter ... La CFDT a adhéré à la nécessité d'un rappel à la règle s'agissant du non-respect des IRP en local.

→ **Sur les journées de pont, ce serait 11 mai et 24 décembre 2018.**

Pour mémoire, lors de la première réunion de NAO, la CFDT avait revendiqué, avant de discuter des variables de rémunération, d'axer sur une augmentation collective sur l'UES MGEN :

- Prime de 500 € pour tous,
- 1,5% d'augmentation collective.

Nous avons ajusté nos revendications lors de la seconde NAO du 14 février afin de garantir une approche d'augmentation collective, unanimement réclamée par les salariés de l'UES MGEN. L'employeur avait lui-même conclu cette rencontre sur le constat que nos propositions « étaient raisonnables pour rechercher le meilleur équilibre ».

Quelle déconvenue !

Nous avons exprimé nos craintes quant à des mouvements spontanés et non coordonnés dans certains centres au reçu de l'aboutissement de cette NAO.

Pour les prestations CE (tourisme ou œuvres sociales) : <http://www.cceuesmgen.fr>

Pour vous informer sur l'actualité syndicale du groupe Mgen, un seul clic :
<http://www.cfdtgroupemgen.org/>